

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 17 mai 2013 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire  
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste n° 2  
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste n° 3  
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste n° 4  
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste n° 5  
Monsieur Michel Gohier, Conseiller au poste n° 6

Est absente :

Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste n° 1

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

\*\*\*\*\*

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2013
- 3.0 Comptes à payer et comptes payés
- 4.0 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5.0 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6.0 Administration
  - 6.1 Dépôt des rapports semestriels
  - 6.2 Adoption – Règlement numéro 2013-620 concernant l'augmentation du fonds de roulement
  - 6.3 Règlement numéro 2013-619 – Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
  - 6.4 Politique de capitalisation
  - 6.5 Fonds de roulement – Achat d'équipement – Pelle à neige et balai de rue
  - 6.6 Octroi d'un contrat – Modification d'une servitude de drainage
  - 6.7 Appel d'offres – Exécution de travaux pour le bon fonctionnement du réseau municipal d'égout sanitaire
  - 6.8 Comité de l'environnement – Nomination d'un président
  - 6.9 Cyclo 200 – Autorisation de passage
- 7.0 Correspondance
- 8.0 Deuxième période de questions
- 9.0 Autres sujets
- 10.0 Levée de la séance

\*\*\*\*\*

- 2013-05-068 1.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :
- ADOPTE** l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.
- Adoptée à l'unanimité
- 2013-05-069 2.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2013**
- CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2013 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);
- POUR CE MOTIF :**
- Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :
- ADOPTE** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 avril 2013 tel que déposé avec dispense de lecture.
- Adoptée à l'unanimité
- 2013-05-070 3.0 **COMPTES À PAYER ET COMPTES PAYÉS**
- CONSIDÉRANT** la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;
- POUR CE MOTIF :**
- Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu que ce Conseil :
- APPROUVE** la liste des comptes en date du 17 mai 2013 au montant de 169 065.53 \$ dont :
- 36 014.17 \$ sont des comptes à payer;
  - 133 051.36 \$ sont des comptes payés.
- Adoptée à l'unanimité
- 4.0 **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
- En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « *règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats* », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.
- 5.0 **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6.0 **ADMINISTRATION**

Dépôt de documents

6.1 **DÉPÔT DES RAPPORTS SEMESTRIELS**

Tel que stipulé à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le Service de la trésorerie dépose au Conseil, séance tenante, les rapports financiers semestriels, à savoir :

- Projections des revenus et dépenses au 31 décembre 2013;
- Comparatif des revenus et dépenses au 30 avril pour les années 2012 et 2013.

2013-05-071

6.2 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-620 CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT** que la Ville peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 682 141.80 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a adopté le règlement numéro 2008-527 concernant la création d'un fonds de roulement au montant de 50 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a adopté le règlement numéro 2009-544 concernant l'augmentation du fonds de roulement, pour un montant de 50 000 \$, portant ainsi le fonds de roulement à un montant total de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a adopté le règlement numéro 2012-615 concernant l'augmentation du fonds de roulement, pour un montant de 150 000 \$, portant ainsi le fonds de roulement à un montant total de 250 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 avril 2013;

**CONSIDÉRANT** que les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été respectées;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement numéro 2013-620 a été mentionné à haute voix;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et unanimement résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le règlement numéro 2013-620 concernant l'augmentation du fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de document

6.3 **RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-619 – DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), le greffier dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité au registre tenu en regard du règlement numéro 2013-619 modifiant le règlement d'emprunt numéro 2012-608 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 108 920 \$. Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de quatre-vingt-onze et qu'aucune personne ne s'est enregistrée. En conséquence, le règlement numéro 2013-619 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

2013-05-072

6.4 **POLITIQUE DE CAPITALISATION**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme Amyot Gélinas, vérificateur externe de la Ville d'Estérel, à l'effet que la « Politique de capitalisation » adoptée en 2008 par la résolution 2008-06-334 devrait être modifiée;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**ADOPTE** la « Politique de capitalisation » tel que décrite ci-dessous, à savoir :

- Méthode de l'amortissement linéaire sur 20 ou 40 ans pour les infrastructures;
- Méthode de l'amortissement linéaire sur 30 ou 40 ans pour les bâtiments;
- Méthode de l'amortissement linéaire sur 10 ou 15 ans pour les véhicules lourds;
- Méthode de l'amortissement linéaire sur 2 ou 5 ans pour les véhicules;
- Méthode de l'amortissement linéaire sur 5 ou 10 ans pour l'ameublement et les équipements de bureau;
- Méthode de l'amortissement linéaire sur 10 ou 20 ans pour la machinerie, l'outillage et l'équipement;

**ABROGE** toute « Politique de capitalisation » adoptée avant la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

2013-05-073

6.5 **FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'ÉQUIPEMENT – PELLE À NEIGE ET BALAI DE RUE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel a fait l'acquisition d'une pelle à neige pour le Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** que les coûts liés à cet achat sont évalués à 13 197.00 \$;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel désire acquérir un balai de rue pour le Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** que les coûts reliés à cet achat sont évalués à 21 390.14 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser la trésorière à payer les factures de ce projet à même le fonds de roulement pour un montant n'excédant pas 34 587.14 \$;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu :

**QUE** le paiement des dépenses relatives à l'achat de la pelle à neige et d'un balai de rue soit effectué à même le fonds de roulement de la Ville d'Estérel;

**QUE** le remboursement de cette dépense s'effectue sur une période de dix (10) ans, conformément aux dispositions de l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adoptée à l'unanimité

2013-05-074

6.6 **OCTROI D'UN CONTRAT – MODIFICATION D'UNE SERVITUDE DE DRAINAGE**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2013-03-034, par laquelle le Conseil octroyait un contrat pour la révocation d'une servitude et autorisait des personnes à signer ladite révocation;

**CONSIDÉRANT** que le cédant désire modifier la servitude qui fut octroyée en 2009 plutôt que de la révoquer;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel a demandé à la firme Voizard, Voizard, notaires, une soumission pour effectuer la modification de ladite servitude;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue verbalement le 16 mai 2013 au montant de 1 150 \$, taxes et frais en sus, de Voizard, Voizard, notaires;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu que ce Conseil :

**ABROGE** la résolution numéro 2013-03-034;

**OCTROIE** le contrat concernant la modification d'une servitude de drainage et ce, conformément à l'offre de services reçue de Voizard, Voizard, notaires, le 16 mai 2013;

**AUTORISE** le Maire, Monsieur Jean-Pierre Nepveu, ou le Maire suppléant, Monsieur Roger Martel et le greffier, Monsieur Luc Lafontaine, ou l'assistante-greffière, Madame Nadine Bonneau, à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, ladite modification de servitude.

Adoptée à l'unanimité

2013-05-075

6.7 **APPEL D'OFFRES – EXÉCUTION DE TRAVAUX POUR LE BON FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU MUNICIPAL D'ÉGOUT SANITAIRE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire procéder à des travaux pour le bon fonctionnement du réseau municipal d'égout sanitaire;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**AUTORISE** le directeur général à procéder à un appel d'offres par invitation pour les travaux visant le bon fonctionnement du réseau municipal d'égout sanitaire.

Adoptée à l'unanimité

2013-05-076

6.8 **COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT – NOMINATION D'UN PRÉSIDENT**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un nouveau président pour le Comité de l'environnement;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

**NOMME** le Conseiller Monsieur Jean-Jacques Desjardins à titre de président du Comité de l'environnement.

Adoptée à l'unanimité

2013-05-077

6.9 **CYCLO 200 – AUTORISATION DE PASSAGE**

**CONSIDÉRANT** que la Fondation Médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut organise, le 30 juin 2013, le Cyclo 200, un parcours de vélo à travers le territoire qu'elle dessert, afin d'amasser des fonds;

**CONSIDÉRANT** que le parcours prévu pour la tenue du Cyclo 200 emprunte le chemin Fridolin-Simard, situé en la Ville d'Estérel;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**AUTORISE** le passage du Cyclo 200 sur son territoire le 30 juin 2013, tel que prévu dans l'itinéraire de l'événement.

Adoptée à l'unanimité

7.0 **CORRESPONDANCE**

8.0 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

9.0 **AUTRES SUJETS**

2013-05-078 10.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

**LÈVE ET TERMINE** la présente séance à 18 h 07, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

---

Jean-Pierre Nepveu  
Maire

---

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier

*Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).*